



LA MURE-ARGENS



Alpes-de-Haute-Provence (04)

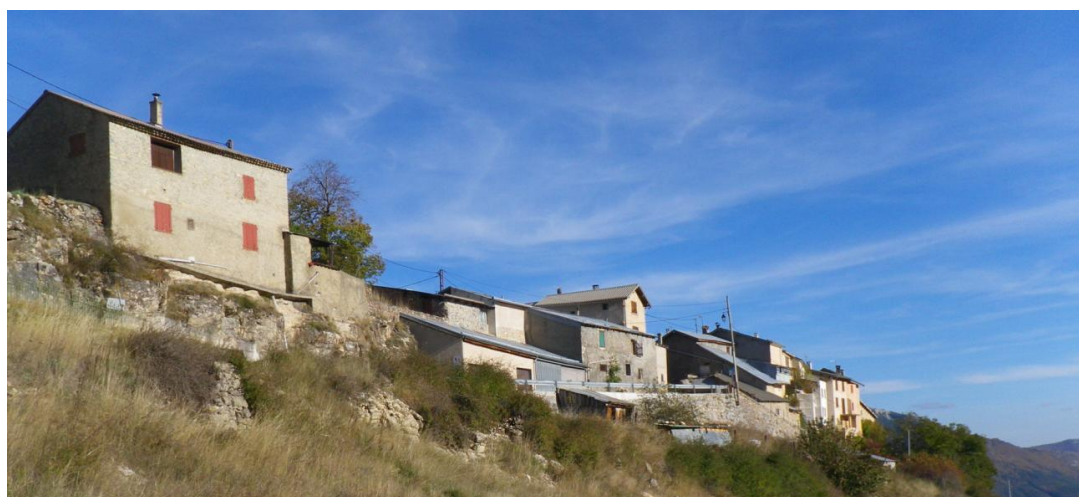
2012

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

6 juillet 2012



M.G. Concept Ingénierie

Résidence Les Fauvettes n°12

– Allée des Fauvettes – 05200 Embrun

tel : 04 92 43 05 55 – fax : 04 92 43 51 52

mail :

contact@mgconcept.net

I) Renforcer la centralité des villages de La Mure et d'Argens

1.1) Réaffirmer l'urbanité des villages et préserver leur identité à travers l'aménagement de l'espace public, la réorganisation du tissu urbain et la valorisation du bâti

- Réorganiser l'urbanisation autour du centre et de la Mairie en conférant à l'espace public une véritable volonté d'échange et de partage (aménagement de la place, réorganisation globale du centre ;
- Maîtriser l'étalement urbain en densifiant et structurant l'habitat existant au sein des villages et en comblant les dents creuses ;
- Réhabiliter et valoriser le centre ancien à Argens ;
- Améliorer la qualité du bâti des constructions/habitations vétustes (rénovation, réfection de façade, etc) ;
- Harmoniser les aspects extérieurs des constructions et des habitations, notamment à La Mure ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti à La Mure et à Argens ;
- Préserver les silhouettes villageoises et les cônes de vue remarquables sur les villages que ce soit l'entrée d'Argens ou la perspective sur le village de La Mure ;

1.2) Pérenniser l'installation de familles et limiter l'augmentation de la population à 500 habitants en 2020 afin de maintenir l'attractivité de la commune

- Organiser le tissu bâti afin de proposer une offre en logements adaptée à la demande des jeunes actifs ;
- Maîtriser le prix du foncier afin de limiter la pression foncière ;
- Conforter les équipements existants ;
- Favoriser la vie de village par une urbanisation proche du centre ancien ;

II) Développer l'attractivité du territoire à travers la pérennisation et la diversification de l'économie locale

2.1) Soutenir les activités économiques existantes en favorisant la création d'emplois pour les habitants

- Développer et pérenniser l'économie touristique en favorisant l'ouverture ou l'installation de gîtes ruraux, de restaurants et d'hôtels pour promouvoir l'emploi local, notamment sur le site de la Minoterie (valorisation du site en entrée de ville) ;
- Assurer la pérennité de l'activité agricole au sein des espaces agricoles à fort potentiel agricole, agronomique et paysager (corridor agricole et espaces agricoles garants du paysage) ;
- Maintenir le camping, générateur d'emplois et d'attractivité pour la commune ;

2.2) Diversifier les activités économiques sur la commune pour stimuler l'économie locale

- Faciliter l'implantation de commerces, notamment de commerces de proximité à La Mure et de « commerces touristiques » à Argens ;
- Concentrer les activités au sein d'un pôle artisanal afin de développer l'emploi local et mutualiser les équipements afférents ;
- Développer le projet de centrale photovoltaïque afin de stimuler l'économie communale ;

III) Améliorer les conditions d'accès, de circulation et de stationnement en réorganisant le réseau viaire

- Améliorer la lisibilité des entrées du village de La Mure en formalisant une entrée/sortie principale ;
- Sécuriser l'accès au village de La Mure notamment à ses intersections et sur le tronçon St-André-les-Alpes-La Mure, à travers la création de trottoirs calibrés pour une accessibilité piétonne optimale (accessibilité Personne à Mobilité Réduite assurée) ;
- Développer les aires de stationnement pour faire face à la saturation des parkings existants et limiter le stationnement anarchique consécutif ;
- Faciliter les déplacements au sein du tissu urbain existant en améliorant les voies existantes ;

IV) Préserver l'environnement et le patrimoine naturel afin de conserver un cadre de vie de qualité

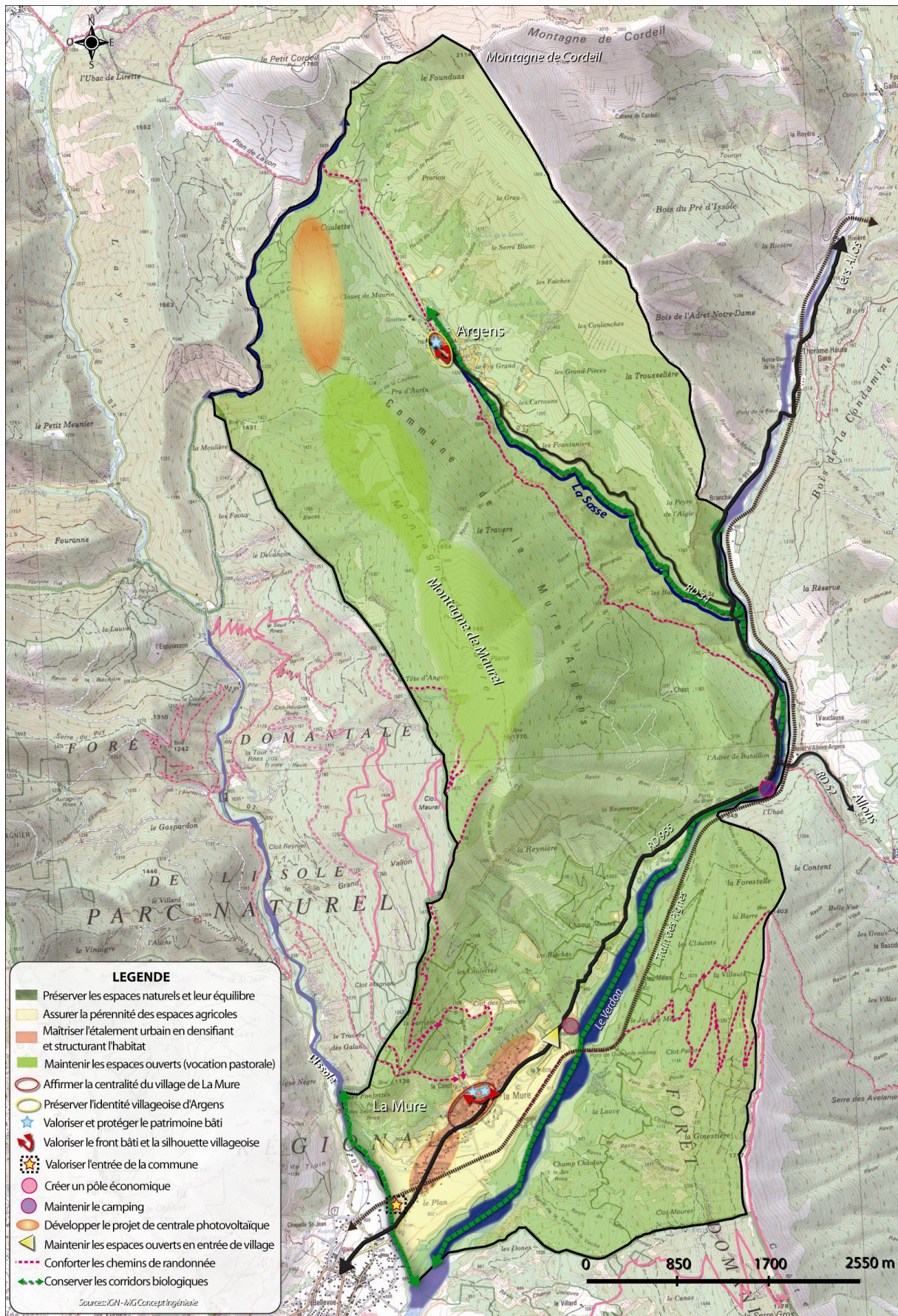
4.1) Protéger la ressource en eau

- Assurer le traitement des eaux usées à Argens (création d'une STEP de capacité suffisante) ;
- Améliorer le rendement du réseau AEP sur La Mure ;
- Développer les points de stockage de l'eau potable via la création d'un nouveau bassin sur Argens afin de sécuriser le réseau ;
- Assurer le remplacement des captages d'eau potable défectueux ;

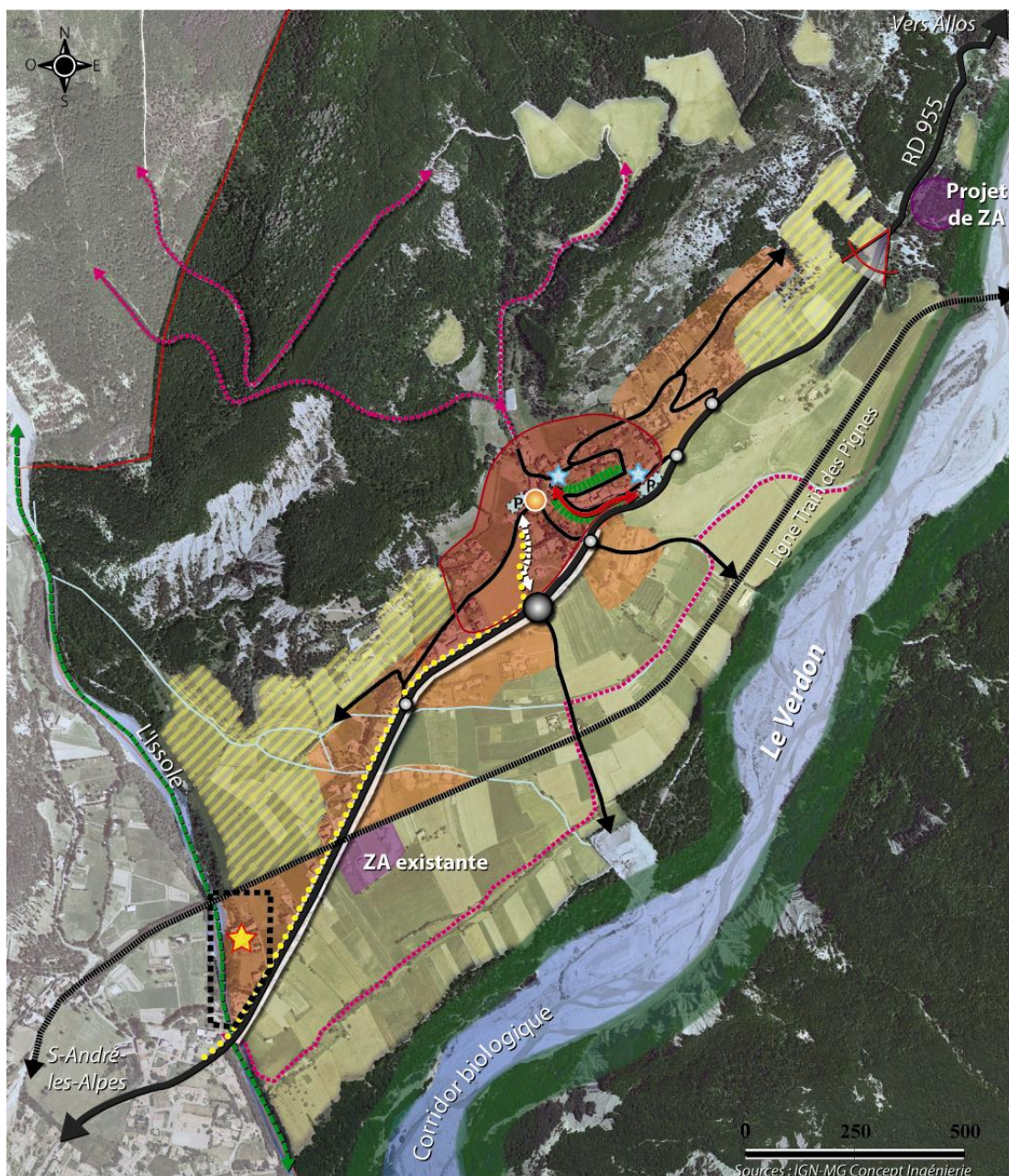
4.2) Protéger le patrimoine environnemental et paysager

- Maintenir les grands équilibres environnementaux (conserver les corridors biologiques et notamment ceux du Verdon et de la Sasse) ;
- Protéger les espaces naturels remarquables en les sanctuarisant ;
- Maintenir les milieux ouverts sur la Montagne de Maurel en pérennisant l'activité pastorale ;
- Maintenir les espaces ouverts en entrée de village pour préserver les paysages ;
- Valoriser les éléments paysagers remarquables comme les promontoires de La Mure et d'Argens ou le bâti traditionnel (La Pièce) ;

CARTE D'ORIENTATION GENERALE



CARTE D'ORIENTATION SUR LA MURE



LEGENDE

- | | |
|--|--|
| Préserver les espaces naturels et leur équilibre | Sécuriser la RD 955 |
| Assurer la pérennité des espaces agricoles | Améliorer l'accès au village |
| Espaces agricoles aux fonctions paysagères | Renforcer les liaisons douces |
| Densifier pour affirmer la centralité villageoise | Aménager un carrefour structurant |
| Contenir l'étalement urbain | Limiter la multiplicité des points d'entrée sortie |
| Espace à vocation économique | Emplacement de stationnement à privilégier |
| Maintenir les espaces de respiration | Conforter les chemins de randonnée |
| Valoriser et préserver le patrimoine bâti | Maintenir les canaux d'irrigation |
| Aménager un espace de vie et de convivialité | Protéger les espaces ripoles du Verdon |
| Valoriser le front bâti et la silhouette villageoise | Maintenir les corridors biologiques |
| Valoriser l'entrée de ville et le site de la Minoterie | Ouverture visuelle |

CARTE D'ORIENTATION SUR ARGENS

